

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 22 mai 2023

Délibération N° DE_2023_142

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	16
Date de la convocation : 17/05/2023		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Olivier MALACHANNE, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Amendes de police 2023

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Sécurisation du pont de Rieumal (dispositif de retenue) : 11 640 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de réaliser les travaux et achats d'aménagement et de sécurité tels que décrits ci-dessus pour un montant de 11 640 € TTC,
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2023 et les inscrire au budget en section d'investissement,
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphane MAURIN
Président de séance

Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



RF
Préfecture de Mende
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/06/2023
048-200057594-DE_2023_142-DE

DE_2023_142